



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi treize du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de l'Espace Culturel, le temps des travaux du centre du village, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 06/04/2023

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Marie-France DEVENDEVILLE, Guy MAGNIER – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE donne pouvoir à Hélène HEROGUER

Marie Annick NOUAUX donne pouvoir à Guy MANIER

Aimé DUQUENNE

Alain DUFRENE

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

### **DELIBERATION N°2023/3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.**

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Réuni sous la présidence de Madame Hélène HEROGUER, Membre Administratrice du Centre Communal d'Action Sociale, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Olivier TURPIN, Président du C.C.A.S., après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se présenter comme suit avant affectation des résultats :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Madame Hélène HEROGUER signale que les écritures comptables du Compte Administratif ont fait l'objet d'un rapprochement avec le Compte de Gestion établi par le Receveur Municipal, Comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Villeneuve d'Ascq et qu'elles sont conformes.

Réalisations recettes	2 000,00 €
Réalisations dépenses	567,40 €
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2022	1 432,60 €
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2021	<b>1 035,26 €</b>

<b>Excédent cumulé de clôture de l'exercice 2022</b>	<b>2 467,86 €</b>
--	-------------------

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalisations recettes	0,00 €
Réalisations dépenses	0,00 €
Excédent de clôture au 31 décembre 2022	0,00 €
Excédent reporté de l'exercice précédent, soit 2021	4.725,90 €
<b>Excédent de clôture cumulé au 31 décembre 2021</b>	<b>4.725,90 €</b>
<b>Restes à réaliser (engagements recettes à reporter)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Restes à réaliser (engagements dépenses à reporter)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Excédent de financement 2022</b>	<b>4.725,90 €</b>

Comptes annexes : néant.

2°) constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débuts et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2022 par : 6 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.  
Pour copie conforme,

Le Président du CCAS  
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site Internet le 31/07/2023

Télétransmis en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Identifiant de télétransmission : 059-215902750-20230413-DEL3\_CCAS\_1304-DE

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

VOTES :

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 08/04/2023

Présenté par (1) Le Mr le Président du CCAS.

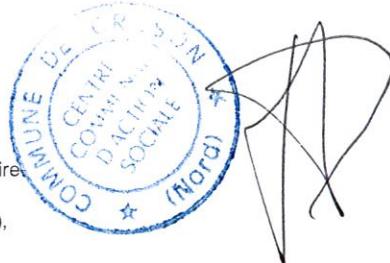
A Gruson, le 13/04/2023

Le Mr le Président du CCAS

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Gruson, le 13/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Mr le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en préfecture, le 17/04/2023, et de la publication le 20/04/2023

A GRUSON, le 13/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

Po. V. Caette
   
depuis